

Règlement du Tournoi des 3 communes de l'USCCLM.

Les 28 et 29 Mai 2022.

1. Le tournoi est régi par les règles définies par le « Règlement Général des Compétitions »
2. Le tournoi aura lieu **les 28 et 29 Mai 2022** au **gymnase** de la commune : **Allée Christian Pierre 41320 Châtres-sur-Cher.**
3. Le juge arbitre pour le tournoi sera **à désigner.**
4. La compétition est ouverte pour toutes les disciplines **sous forme de TOP** (Simple, Double, Double Mixte) pour les joueurs classés **R4 à NC.**
5. Les paires sont ordonnées en fonction de leur classement connu à la date du tirage au sort des tableaux, en fonction de leur moyenne au classement permanent par points ou à l'appréciation du juge arbitre.
6. Tous les tableaux se joueront en poule puis en élimination directe. L'organisateur fera le maximum pour avoir **des poules de 4 avec deux sortants.**
7. Les catégories autorisées sont les catégories **Cadet, Junior, sénior et vétéran.**
8. Chaque participant doit être licencié auprès de la FFBaD au moment de son inscription à la compétition ou à défaut à la date du tirage au sort (licence saisie et validée par la ligue après réception du paiement). A défaut, les joueurs ne seront pas admis au tournoi et leurs droits d'engagement seront conservés.
9. Chaque joueur peut s'inscrire dans les disciplines de son choix, sur 2 tableaux maximum.
10. Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un tableau par jour. **Les simples et mixtes se joueront en intégralité le samedi et les doubles le dimanche.** Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en mixte le dimanche.
11. Les frais d'inscription s'élèvent à **14 € pour un tableau, 18 € pour 2 tableaux** (Taxe de la Fédération de 2€ incluse).
12. Certains tableaux pourront être limités ou fusionnés ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits. L'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits tableau par tableau. Les joueurs supplémentaires seront inscrits en Liste d'Attente.
13. Seules **les inscriptions seront validées à réception du règlement par virement**, selon leur ordre d'arrivée (aucune inscription par téléphone ou par mail).

Titulaire : **USCCLM SECTION BADMINTON**

Domiciliation : MENNETO

Code Banque : 14406

Code guichet : 01010

Numéro de compte : 83344193083

Clé RIB : 74

IBAN (International bank account number) : FR76 1440 6010 1083 3441 9308 374

Code BIC : AGRIFRPP844

14. Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double et en mixte, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
15. La date limite d'inscription maximum est fixée **au Mercredi 18 Mai inclus**. Le tirage au sort aura lieu le **Mardi 24 Mai 2022**.
16. En cas de **forfait d'un joueur** avant le début d'un tableau de double, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant, ou bien accepter la proposition de partenaire de l'Organisateur.
17. En cas de forfait involontaire, annoncé avant la compétition, et **dûment justifié**, la somme correspondante peut être remboursée sur demande écrite. Les engagements ne sont pris en compte qu'à réception de l'inscription correctement remplie et accompagnée du règlement correspondant.
18. Les matchs se dérouleront en **auto-arbitrage**. Selon la disponibilité des arbitres invités, certains matchs pourront être arbitrés à la discrétion du Juge-Arbitre et de l'Organisateur, sans que les joueurs puissent s'y opposer.
19. Une tenue de badminton conforme à la **circulaire fédérale** est exigée sur le terrain.
20. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre des matchs, en cas de nécessité et en accord avec le Juge-Arbitre.
21. Si un joueur désire quitter la salle, il doit en avertir le Juge-Arbitre, les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif. Les joueurs doivent être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.
22. Les joueurs doivent se signaler à l'accueil au moins **45 minutes avant l'heure** prévue de leur premier match.
23. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter le match, échauffement et essais des volants compris. Ils disposent de 60 secondes de pause autorisée au 11ème point marqué de chaque set et de 120 secondes de pause maximum entre chaque set. Le respect de ce timing sera contrôlé afin d'optimiser le déroulement de l'échéancier.
24. Tout joueur ou équipe, non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après le lancement du match, risque une sanction prononcée par le Juge-Arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
25. Tout joueur doit accéder au terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match, et n'est pas autorisé à en sortir pendant les sets, sauf autorisation ponctuelle accordée par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter temporairement doit impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
26. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. La durée de ce temps de repos ne pourra être écourtée qu'à la demande expresse des joueurs uniquement. Le Juge-Arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.
27. Les volants officiels du tournoi sont les **RSL N°3 (en plumes)**, ces volants devront être utilisés en cas de désaccord entre les joueurs, ils seront en vente sur place. Les volants sont à la charge des joueurs.

28. Auront accès aux terrains seulement les officiels, les joueurs appelés, l'organisation et les conseillers d'équipe (**2 par demi-terrain**). Tous les autres acteurs ou spectateurs sont invités à utiliser les allées périphériques aménagées et les gradins, sans gêner la table de marque.
29. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, ou en cas de désistement avant le tirage au sort, les droits d'inscription perçus seront remboursés dans leur intégralité. Après le tirage au sort, les remboursements d'inscription ne seront possibles que sur présentation d'un certificat médical justifiant du caractère involontaire du forfait.
30. Le Juge-Arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.
31. Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées avec les tableaux de la compétition.
32. Chaque participant inscrit au tournoi doit adhérer à ce règlement et connaître les sanctions encourues par un forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation au plus tôt et adressera, dans les délais impartis (5 jours ouvrés), les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue de Badminton Centre-Val de Loire à Bourges (6 bis rue des Urbets 18000 Bourges).
33. l'USCCLM section badminton décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident, à l'intérieur et aux abords du gymnase.
34. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.